

## CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL

### SPECIALITE : CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

#### SESSION 2020

Durant la période de crise sanitaire et jusqu'au 31 décembre 2020, la possibilité de passer une épreuve orale d'un concours ou d'un examen en visioconférence (décret n° 2017-1748, article 4), offerte dans la fonction publique d'Etat a été étendue à la fonction publique territoriale, sous certaines conditions très précises.

Cette disposition concerne uniquement les candidats :

- résidant dans les départements et régions d'Outre-mer
- résidant à l'étranger en permanence

Et sur présentation impérative d'un certificat médical d'un médecin agréé pour :

- les candidats en situation de handicap
- les candidates enceintes
- les candidats dont l'état de santé le nécessite.

Si vous êtes concerné(e) par l'une de ces situations, vous devez nous informer dans les 48h, par courriel de votre souhait de bénéficier de cette disposition en écrivant à [r.rkiz@cig929394.fr](mailto:r.rkiz@cig929394.fr) et à [v.vassor@cig929394.fr](mailto:v.vassor@cig929394.fr)

Sous réserve de l'acceptation du centre de gestion de votre ressort géographique ou du consulat ou de l'ambassade si vous résidez à l'étranger, et de la présentation au plus tard le 23 novembre 2020 date impérative, du certificat médical établi par un médecin agréé pour les candidats concernés par une question de santé, vous recevrez une convocation confirmant la date, l'heure et le lieu de votre passage de l'épreuve par courriel.

**Epreuve orale obligatoire d'admission : du 3 au 9 décembre 2020 (dates indicatives)**

**L'affectation pour l'épreuve orale n'est plus modifiable dès la publication de la présente liste.**

**Aucune communication d'affectation ne sera donnée par téléphone.**

AIDI Alma  
ASSET Aurelie  
BRAUD Pierre  
BRUYERE Flora  
CAMAIN Anaïs  
CIZEAU Alexandra  
COLIN Camille

CYPRIA Elodie  
DELATTRE Céline  
GALLO Léa  
GIGUET Fanny  
GUILBAUT Marie  
GUILLOTEAU Estelle  
KASZAS Léa

LASCHA Léa  
LEFEBVRE Magaly  
MARCHAND Alexandra  
MICHEL Jennifer  
PERTHUIS Gwena  
QUINET Sandrine  
ROSINE Océane  
ROUCOLLE Tiffany  
SYLLA Assa  
TALVIN Sandra  
TANDIA Maro  
TOUSSAINT Julie  
TREMUILLE Ema

VACHEY Marie-Pierre  
VASSEUR Linda  
VENDE Maud  
XAVIER Stephanie  
YANG Kauza

Arrête la présente liste à **32** (trente deux) candidats admissibles, avec un seuil fixé à 12 sur 20.



Fait à Pantin, le 12 novembre 2020

Le Président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arsène BOLOUVI', is written over a horizontal line.

Arsène BOLOUVI

*La présente décision est susceptible de recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Montreuil.*